



Échange sur internet la personne casse et me demande un échange

Par **mat73230**, le **27/07/2010** à **18:29**

Bonjour, je viens vous exposer mon problème.

En mai 2010 j'ai mis une annonce sur un site internet, dénomé leboncoin. Pour faire un échange. (un allumage contre un pot)(pour des motos en 50)

une personne m'a contacté le 2 juin, pour me proposer un échange.

Donc pris contact avec lui, et donc m'a demandé d'envoyer la pièce avant lui.

donc j'ai envoyé mais rien reçu de lui.

il m'a contacté par téléphone une semaine après avoir reçu la pièce, en disant avoir reçu la pièce et au déballage, à sectionné le papier bulle avec cutter qui a sans le vouloir endommagé un fil.

donc je suis allé voir mon vendeur pour voir si un retour en SAV peut être possible et m'a dit qu'il était possible mais de voir directement avec le site constructeur.

donc rebelote. contacter le support pour leur demander la procédure, et m'ont dit qu'il était possible moyennant un chèque de 100 €.

si l'allumage peut être réparé le chèque est donc encaissé, et si irréparable possibilité d'échange contre un neuf pour 100 €.

j'ai contacté la personne pour lui dire de ce qu'il en était, et m'a demandé de lui envoyer mon autre allumage pour qu'il puisse me poster le pot.

en gros il faut, que j'envoie mon allumage pour qu'il puisse envoyer le pot et qu'il me renvoie mon autre allumage, qu'il a cassé.

en gros il veut m'arnaquer.

personne maintenant j'ai reçu son pot tout à l'heure. mais manque une partie du pot. le carton est plein d'huile sur un endroit et il y avait un trou.

je ne peux pas lui en vouloir qu'il y ait un trou, mais moi je ne lui renvoie pas mon allumage.

il me l'a cassé me demande l'autre allumage qui se trouve sur ma moto. me renvoyer l'allumage cassé et me retrouver avec une note de 100 € et de réparation.

donc voilà si vous pourriez me dire ce que vous en pensez.

moi ce que je comprend, il me casse un bien donc je garde le sien en échange ??

en attente d'une réponse

cordialement

Par **LeKingDu51**, le **28/07/2010** à **13:41**

Bonjour,
Si vous aviez convenu d'un échange et que l'échange a été effectué, le reste n'est plus votre problème.
Vous n'êtes pas responsable de son incapacité à ouvrir correctement un colis. C'est à lui de se débrouiller avec son allumage.
Vous serez toutefois contraint de lui renvoyer l'allumage, toutefois, vous lui ferez payer le coût de l'envoi du colis dans la mesure où ce n'était pas à vous de le prendre en charge. Vous ne faites pas SAV.
Cdlt